



Déclaration préalable – CAPA du 19 mars 2018 concernant l'accès au corps des agrégés

Madame le Recteur,

Cette CAPA des professeurs agrégés se réunit ce lundi 19 mars alors que notre profession est dans une inquiétude croissante vis-à-vis des projets du gouvernement actuel.

La réforme programmée du lycée, qui se dévoile par étapes, soulève bien des questions et génère une vive anxiété. Les modalités du nouveau baccalauréat, qui se dessinent sans réelle concertation, révèlent une transformation profonde de l'examen qui confirme nos craintes : un renforcement du contrôle local, complexe d'organisation, qui produira des inégalités entre les élèves, les lycées et les territoires.

Les nouvelles procédures d'affectation, avec la mise en place de ParcoursSup dans le cadre de la loi ORE, mettent à mal l'orientation scolaire pour nos élèves : procédure complexe, attendus dissuasifs, projet motivé à rédiger, capacités d'accueil insuffisantes, calendrier au service de l'algorithme... Ce nouveau dispositif révèle son vrai visage, celui du tri social. Tout semble fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles.

La profession s'inquiète aussi des attaques gouvernementales contre la Fonction Publique. La FSU revendique un service public dynamique et présent sur tous les territoires car il contribue au bien être de la société en assurant des missions d'intérêt général qui profitent à l'ensemble de la Nation. Amortisseur social en cas de crise, le service public est un bien commun, seule richesse de ceux qui n'en ont pas. C'est notamment d'un système éducatif émancipateur ambitieux au service de toute la société dont notre pays a besoin, animé par des professionnels fonctionnaires, reconnus dans leur diversité et leurs qualifications, respectés et décentement rémunérés.

C'est pourquoi la FSU appelle à la mobilisation du 22 mars pour défendre le Service Public malmené et menacé par le programme Action Publique 2022 qui, sous couvert d'une rationalisation budgétaire, envisage des changements profonds qui toucheront non seulement aux conditions de travail et de rémunération des agents mais aussi au statut de la Fonction Publique et au modèle de société.

Seule éclaircie dans ce bien sombre tableau, le nouveau déroulé de carrière qui constitue, malgré ses insuffisances, une revalorisation et une amélioration pour la profession dans son ensemble. La FSU considère qu'il ne s'agit que d'une première étape vers une revalorisation plus générale avec pour objectif de faire du corps des agrégés le corps de référence du second degré.

C'est avec tous ces éléments à l'esprit que les commissaires paritaires de la FSU se présentent à cette CAPA consacrée pour une large part à l'accès par liste d'aptitude au corps des agrégés.

La promotion par liste d'aptitude est un moment important de la revalorisation des carrières de nos collègues. Pour la FSU, cette voie doit être l'aboutissement d'une carrière. Elle reste hélas cependant trop étroite. À l'heure où les suppressions massives de postes se traduisent par une baisse conséquente des places proposées aux concours, la proposition de la FSU de passer le ratio de 1/7 à 1/5 des titularisations prononcées l'année précédente devient urgente. Nous demandons par ailleurs la création d'agrégations dans toutes les disciplines.

Dans un souci de transparence, la FSU réclame aussi des règles collectives de nomination par liste d'aptitude traduites dans un barème. Ainsi des nominations équilibrées pourraient être obtenues par la prise en compte d'éléments objectifs : qualification, carrière, présentation voire admissibilité au concours de l'agrégation, ce qui remettrait un peu d'égalité de traitement dans l'étude des dossiers.

Enfin, nous tenons à rappeler que l'effet mémoire, en ce sens qu'il répond à l'idée de valorisation d'une carrière, est un élément important de la constitution des listes. Tout collègue dont le dossier a été jugé suffisamment convaincant pour être inscrit sur la liste rectorale doit pouvoir bénéficier a priori d'un report de cette inscription l'année suivante.

C'est en ce sens que nous allons vous interroger, Madame le Recteur, sur les critères retenus et vous faire des propositions de candidats à inscrire sur la liste rectorale.

La FSU vous remercie de votre attention.